

Canada

---

**APERÇU STRATÉGIQUE POUR LE  
MINISTÈRE DE L'EXPANSION  
INDUSTRIELLE RÉGIONALE  
1984-1985 À 1987-1988**

---



Gouvernement  
du Canada

Industrie  
et Commerce

et Expansion  
économique régionale

Government  
of Canada

Industry, Trade  
and Commerce

and Regional  
Economic Expansion

APERÇU STRATÉGIQUE POUR LE  
MINISTÈRE DE L'EXPANSION  
INDUSTRIELLE RÉGIONALE  
1984-1985 A 1987-1988

## TABLE DES MATIÈRES

### AVANT-PROPOS

I. LES PERSPECTIVES	1
La situation nationale	1
La situation régionale	2
II. LES QUESTIONS, LES PRIORITÉS ET LES INITIATIVES	4
L'approche stratégique	4
Les principales initiatives et priorités	5
- Les activités de consultation	5
- L'innovation et l'accroissement de la productivité	6
- L'expansion des marchés	8
- La petite entreprise	9
- Le renouveau industriel	9
Les initiatives de programmes	10
- Le programme de développement industriel et régional	10
- Les autres programmes du MEIR	11
- Le nouveau rôle de la BDF	12
Les principales initiatives d'appui à l'investissement	12
III. LA GESTION DU PROCESSUS	13
L'organisation et la gestion du MEIR	13
Les objectifs d'expansion industrielle	14
IV. RÉSUMÉ ET CONCLUSION	19

## AVANT-PROPOS

Le présent aperçu stratégique est le deuxième qui a été préparé pour le ministère de l'Expansion industrielle régionale. Dans celui de l'an dernier, on décrivait l'orientation future du MEIR établie en fonction des priorités canadiennes d'expansion économique nationale. Un an s'est écoulé depuis, et on a acquis beaucoup d'expérience dans la mise en oeuvre de ces priorités. Une nouvelle structure administrative et de gestion a été mise en place, et l'on a élaboré un nouveau concept-cadre de programmes.

On a également mis en application un processus de planification stratégique, à partir duquel on précisera le programme d'action stratégique du ministère. La rédaction d'une série de documents de planification fait partie intégrante de ce processus, qui aboutit à la préparation de l'aperçu stratégique du ministère. Parmi les documents clefs, relevons les concepts-cadres de développement industriel régional mis au point pour chaque province et les territoires, un concept-cadre stratégique ministériel national qui résume et regroupe les conclusions des précédents, des documents préparés dans le cadre du processus de planification des activités et la contribution des directions sectorielles et d'autres secteurs fonctionnels du ministère.

L'aperçu stratégique du MEIR de cette année va dans le sens recommandé par le DÉDER. Une comparaison des possibilités d'expansion économique, déterminées dans les perspectives de développement économique du DÉDER et de celles définies dans les travaux visant à préparer le présent aperçu stratégique, révèle une forte concordance, la seule différence provenant de l'importance accordée aux divers facteurs régissant la probabilité de concrétisation de ces possibilités.

## APERÇU STRATÉGIQUE DU MEIR

POUR LA PÉRIODE DE 1984-1985 A 1987-1988

### I. LES PERSPECTIVES

La récession de 1982 a été plus grave et plus longue que ne le prévoient la plupart des analystes. Ce n'est que récemment que l'on a décrit avec un certain optimisme les perspectives économiques du Canada pour les années 80, en se fondant sur la mise en valeur des ressources naturelles et énergétiques. Toutefois, la récession et le récent rajustement à la baisse du prix mondial du pétrole ont retardé d'au moins quelques années la réalisation du scénario de l'essor lié principalement à l'exploitation des ressources, et il a donc fallu repenser les perspectives à moyen terme du Canada.

#### La situation nationale

L'opinion actuelle veut que le Canada ne connaisse qu'une croissance réelle modeste d'ici à 1987-1988 (dans les 3 % par année, à un rythme moindre au début de la reprise, allant en s'accélégrant pendant les années suivantes). Cette croissance réelle s'accompagnera d'un taux d'inflation moins élevé, mais le taux de chômage demeurera relativement élevé. L'un des principaux facteurs qui devraient ralentir la reprise est la prévision de taux d'intérêt réels élevés au Canada et aux États-Unis, étant donné l'important déficit du gouvernement américain. Cette prévision, légèrement plus pessimiste que celles récemment présentées par le ministère des Finances, prévoit, après 1983, des taux d'intérêt réels de 2,5 à 3 %, ce qui correspond davantage aux données historiques.

La faible utilisation de la capacité, les bilans peu encourageants et les taux d'intérêt réels élevés nuiront à l'investissement commercial, du moins dans la première moitié de la décennie. La construction résidentielle devrait manifester de la vigueur au début de la reprise, mais elle reviendra probablement par la suite à des niveaux plus modérés reflétant le ralentissement de la croissance démographique et de la formation des ménages. Les achats de biens durables seront au premier rang des dépenses du consommateur à moyen terme, à mesure que s'effectueront les achats qui avaient été retardés à cause de la baisse du revenu réel, de l'incertitude quant à la sécurité d'emploi, du taux élevé de l'intérêt, tant à l'épargne que pour les emprunts. En général, les dépenses à la consommation bénéficieront probablement des baisses récentes du prix du pétrole. Comme lors des reprises précédentes, les exportations stimuleront encore plus la croissance. Toutefois, à moyen terme, la croissance des exportations pourrait ne pas rejoindre celle des importations. Les récents surplus records au compte des marchandises du Canada s'expliquent plus par l'effet négatif sur les importations d'une récession relativement plus grave au Canada que par un rendement supérieur à l'exportation. Toutefois, il faut dire que les exportations canadiennes ont mieux traversé la récession que celles de plusieurs autres pays industrialisés.

Les perspectives commerciales du Canada dépendent en grande partie du rythme de la reprise dans les pays de l'OCDE, en particulier les États-Unis, et de l'aptitude de l'industrie canadienne à effectuer une percée sur les marchés en croissance plus rapide du Moyen-Orient et des pays à revenu moyen de la ceinture du Pacifique. Toutefois, comme l'on prévoit des taux de croissance globale plus faibles dans tous les pays, la concurrence sera très vive, et il pourrait se révéler difficile de pénétrer sur ces marchés. Une possibilité intéressante pour des pays industrialisés comme le Canada serait l'application de nouvelles méthodes de production de technologie de pointe exigeant beaucoup de capitaux, ce qui réduirait l'avantage concurrentiel relatif des pays où les salaires sont bas dans la production de divers biens manufacturés et la mise au point de nouveaux produits de technologie de pointe. Bon nombre de ces produits constitueront les biens d'équipement dont on a besoin pour appliquer les méthodes de production de technologie de pointe. Toutefois, il sera essentiel d'être sélectif, car tous les pays industrialisés perçoivent ce créneau comme une source éventuelle de croissance. Pour exploiter ces possibilités, l'industrie canadienne devra tirer parti de ses avantages comparatifs. De plus, le Canada devra tenir compte des nouvelles vagues de protectionnisme qui seront renforcées par les problèmes d'adaptation structurelle et de chômage élevé dans les pays industrialisés (dont les États-Unis), qui représentent 85 % des échanges commerciaux du Canada.

#### La situation régionale

Sur le plan des perspectives de croissance (en les distinguant des niveaux de production moyens par habitant, où les provinces de l'Atlantique, le Québec et le Manitoba continuent d'être en retard sur le reste du Canada), les remarques qui visaient le Canada dans son ensemble s'appliquent également à chacune de ses régions. La région de l'Atlantique constitue la seule exception. La croissance dans les provinces de l'Atlantique sera de nouveau liée, dans une forte mesure, aux secteurs plus classiques du tourisme, de l'exploitation forestière, de la pêche et d'autres activités axées sur les ressources, mais la mise en valeur des sources d'énergie au large des côtes pourrait entraîner une croissance économique au-dessus de la moyenne pendant le reste de la décennie. La Nouvelle-Écosse, en particulier, et Terre-Neuve sont les premiers visés par ces projets. Toutefois, pour que ces possibilités se concrétisent, il est essentiel que l'exploitation commerciale des gisements Hibernia et Venture soit entreprise au cours des prochaines années. Si la politique américaine sur le gaz naturel ou l'instabilité actuelle du prix mondial du pétrole retardent l'un ou l'autre de ces projets, les perspectives de croissance des deux provinces en seraient durement touchées. Compte tenu de leur envergure et de leur complexité, la période de préparation de ces projets durera au moins plusieurs années. Le Nouveau-Brunswick pourrait également connaître une croissance supérieure à la moyenne, axée plus particulièrement sur l'exploitation minière et la distribution du gaz. Là encore toutefois, ces perspectives sont menacées par l'instabilité des prix de l'énergie. Les perspectives pour l'Île-du-Prince-Édouard, la seule province de la région qui ne pourra pas participer directement à la mise en valeur des ressources énergétiques, laissent prévoir une croissance de la

production conforme à la moyenne nationale, en dépit de son rendement supérieur à la moyenne au cours de la récession.

A moyen terme, c'est le Québec qui s'en tire le plus mal. C'est la province qui a le plus souffert de la récession et où les perspectives de croissance lors de la reprise sont les plus faibles. L'un des avantages du Québec, qui pourrait lui amener une nouvelle expansion industrielle, c'est l'abondance de son énergie hydro-électrique. Si la relance se traduit par une demande accrue pour les produits dont la fabrication exige beaucoup d'énergie, le Québec serait en bonne posture pour en profiter. La possibilité d'une activité accrue dans les secteurs des machines et de l'aérospatiale pourrait également entraîner un nouvel essor. Par rapport au Québec, les perspectives de l'Ontario sont un peu plus reluisantes. Toutefois, les deux provinces affrontent ensemble de graves problèmes d'adaptation. La possibilité de prix moins élevés pour le pétrole à moyen terme aurait tendance à être avantageuse pour des provinces qui sont des consommatrices nettes comme le Québec et l'Ontario.

Bien que son important secteur des services et, dans une moindre mesure, son secteur agricole aient permis au Manitoba d'absorber une partie du choc de la récession, ces deux mêmes secteurs ralentiront également la croissance à moyen terme de cette province, l'empêchant d'atteindre la moyenne nationale, malgré les taux de croissance élevés prévus pour plusieurs industries de fabrication. En Saskatchewan, le secteur agricole a également atténué les effets de la récession, et il exercera une influence modératrice sur les perspectives de croissance à moyen terme de la province. Toutefois, on prévoit que la croissance sera plus forte en Saskatchewan et qu'elle atteindra à peu près la moyenne nationale. Bien que les secteurs de la fabrication et des ressources primaires aient souffert de la récession en Saskatchewan, on prévoit maintenant une forte croissance pour plusieurs industries de fabrication, le bâtiment et certains secteurs des ressources. Les perspectives à moyen terme pour l'Alberta et la Colombie-Britannique laissent prévoir une croissance au-dessus de la moyenne. Néanmoins, en Alberta, la mise sur pied d'une industrie pétrochimique axée sur le gaz naturel constitue un facteur clef dont l'influence pourrait être retardée dans un contexte de prix pétroliers à la baisse. L'impossibilité de mettre en production les réserves inexploitées de gaz naturel pourrait également ralentir la reprise de l'économie albertaine. En Colombie-Britannique, la relance dépendra dans une grande mesure d'une reprise de l'habitation sur le marché américain, laquelle est étroitement liée au niveau des taux d'intérêt réels, et d'un regain d'activité minière et touristique.

Bien que les perspectives de croissance du Yukon et des territoires du Nord-Ouest soient meilleures que celles de l'Ontario et du Québec, elles restent tout de même en deçà de la moyenne nationale. Le niveau global de l'activité économique au Yukon suivra de très près la demande de métaux. Les perspectives de croissance pour les territoires du Nord-Ouest, dont l'assise économique est un peu plus diversifiée, seront moins sensibles aux fluctuations de la demande de métaux, mais la mise en valeur du pétrole et du gaz y jouera un rôle plus important. Toutefois, pour que l'exploitation du pétrole et du gaz ait un effet

stabilisateur sur l'économie des territoires du Nord-Ouest, il faudra que les prix mondiaux du pétrole soient suffisamment élevés pour stimuler les activités dans des régions aussi éloignées.

## II. LES QUESTIONS, LES PRIORITÉS ET LES INITIATIVES

Au cours de la période de planification à l'étude, les activités du MEIR seront régies en grande partie par les réalités économiques susmentionnées. Le MEIR a le mandat d'accroître la prospérité économique des Canadiens par la promotion d'investissements productifs visant à atteindre l'expansion et le renouveau industriels dans toutes les régions, en tenant compte évidemment de la nature diversifiée des économies provinciales et territoriales. La grande priorité du MEIR sera de créer des possibilités d'emploi valables à long terme. Dans l'aperçu stratégique du MEIR préparé l'an dernier, on indiquait que pour en arriver à ramener le chômage à 6 % d'ici à 1986, il faudrait créer 1,7 million d'emplois entre 1981 et 1986. La baisse en chiffres absolus du nombre d'emplois en 1982 signifie que cet objectif se rapproche davantage, à l'heure actuelle, de 2 millions d'emplois. Pour l'atteindre, il faudra créer plus de 250 000 emplois dans les secteurs de la fabrication et des services en gros et au détail. Les emplois créés exigeront un nouvel ensemble d'aptitudes, en raison des changements technologiques qui surviennent, tant dans les usines que dans les bureaux. De plus, il faudra compter sur un développement plus poussé de l'industrie touristique canadienne pour créer d'autres possibilités d'emploi, visant plus spécialement les travailleurs moins spécialisés.

L'activité du MEIR se concentrera donc sur la stimulation de l'innovation et l'accroissement de la productivité, sur les mesures pour favoriser l'établissement, la modernisation et l'agrandissement d'installations de production, sur la promotion de l'expansion de sources d'approvisionnement canadiennes pour bénéficier des possibilités des marchés canadien et international, sur l'appui au renouveau industriel, sur la concrétisation des retombées industrielles des projets de grande envergure et sur la création d'un contexte favorisant l'innovation, la création d'emplois et l'esprit d'entreprise. On s'emploiera à atteindre ces objectifs non seulement au moyen d'activités de programmes financées, mais également par un processus permanent d'information, de cueillette de données, de consultation et d'activités de politique, en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux. Ensemble, le MEIR et la BFD constitueront les principaux instruments de l'aide directe offerte par le gouvernement aux fabricants, aux entreprises de transformation, aux industries de services, à la petite entreprise et au tourisme, qui représentent ensemble quelque 90 % du total de l'activité commerciale.

### L'approche stratégique

Pour atteindre ces buts et ces objectifs, le MEIR aura recours à une méthode stratégique intégrant plusieurs impératifs d'exploitation. Au premier rang des priorités, il faudra créer un contexte favorable à

l'esprit d'entreprise et à la revitalisation de l'industrie canadienne. Il s'agira de travailler sur le plan de la politique générale et structurelle de façon à garantir un climat d'investissement positif, favorable à l'activité commerciale. Le MEIR verra à s'assurer que les politiques et les programmes des autres ministères et organismes fédéraux contribuent également à créer ce contexte. Les activités de cueillette de données, au Canada et à l'étranger, et de consultation avec le secteur privé seront menées de façon à mieux comprendre les perspectives de l'économie canadienne et à favoriser les objectifs de politique permettant de mieux concrétiser ces possibilités.

Il est reconnu que la réaction du secteur privé aux forces du marché doit constituer le moteur de la croissance économique et du développement régional et que le gouvernement ne peut que faciliter cette réaction. Les activités du MEIR appuieront les initiatives du secteur privé en tenant compte des priorités de l'expansion industrielle régionale. L'approche du MEIR sera fondée sur la reconnaissance de l'existence de différences considérables entre les régions. Les activités de politiques et de programmes seront conçues pour faciliter l'expansion et le renouveau industriels, conformément aux besoins repérés dans toutes les régions, mais on accordera une attention particulière aux provinces de l'Atlantique, au Québec et au Manitoba, de façon à améliorer l'équilibre économique régional. Une grande partie de ce travail relèvera des employés des bureaux régionaux, qui seront mieux renseignés sur les aspirations et les inquiétudes locales. On appuiera les initiatives de chaque région où la participation gouvernementale devrait avoir la plus grande incidence et produire le meilleur rendement de l'exploitation des ressources en jeu et portant sur des activités et des industries conformes aux objectifs stratégiques, dans les limites des enveloppes de financement affectées à chaque région et en tenant compte de la structure industrielle et du stade de développement des entreprises et de mise au point des produits. Des directions sectorielles du MEIR seront chargées de s'assurer que d'un côté, le milieu des affaires est parfaitement au courant des objectifs et des priorités de politique du gouvernement et que d'un autre côté, les décisions du gouvernement sont prises en pleine connaissance de leurs répercussions sur le secteur corporatif.

### Les principales initiatives et priorités

Les domaines prioritaires suivants, pris dans leur ensemble, constitueront pour le MEIR une orientation globale vers l'expansion et le renouveau industriels et régionaux. Le MEIR abordera chacune de ces priorités en lançant des initiatives précises en matière de politiques et de programmes pour stimuler la demande en assurant l'accès aux marchés et pour améliorer la capacité de l'industrie canadienne à approvisionner le marché.

Les activités de consultation -- Dans le processus général de prise de décision, les activités du MEIR se caractériseront par des consultations portant sur un thème précis et tenues au moment opportun avec les gouvernements provinciaux, le patronat et les syndicats, et ce à l'échelle nationale et régionale. Le ministre du MEIR et ses fonctionnaires consulteront les groupes intéressés, entre autres, les

ministres régionaux, le patronat et les syndicats et les gouvernements provinciaux. Des consultations au moment opportun avec le secteur privé aideront à prévoir l'évolution du marché et à mieux la maîtriser. Le gouvernement choisira certains secteurs méritant une attention prioritaire. Des comités consultatifs de politique sectorielle, comptant des représentants des syndicats et des milieux d'affaires, contribueront à la formulation et à l'examen des politiques sectorielles devant être présentées aux ministres chargés de l'expansion économique. Jusqu'à maintenant, on a créé des comités dans les secteurs de l'aérospatiale, de l'automobile, des produits forestiers et de la pétrochimie.

L'innovation et l'accroissement de la productivité -- Pour soutenir la concurrence croissante des pays industrialisés et en voie de développement, il faudra accroître l'investissement sur le plan de l'accroissement de la productivité et des produits innovateurs, des méthodes de production et des services dont le tourisme. Plusieurs entreprises, en particulier les plus petites, auront besoin d'une aide gouvernementale pour être en mesure d'effectuer les investissements nécessaires, compte tenu des taux d'intérêt relativement élevés et de leur situation financière précaire. Le rythme de l'accroissement de la productivité et du progrès technologique sera particulièrement déterminant pour l'aptitude de l'économie à créer et à conserver des emplois de qualité à moyen et à long termes.

Les avantages découlant des progrès technologiques devront se rattacher aux ressources naturelles, géographiques et humaines du Canada dans chaque région. Plusieurs d'entre eux offriront des possibilités partout au Canada. Par exemple, chaque région ou presque aura la possibilité de tirer avantage des méthodes de CFAO. Il y aura également des possibilités d'innovation et d'accroissement de la productivité dans les secteurs du tourisme et des services pour chaque province et territoire. D'autres secteurs pourraient bénéficier des nouvelles applications de la technologie de pointe, de l'innovation et de l'accroissement de la productivité. Il s'agit de la biotechnologie, de la micro-électronique et du secteur que l'on désigne par l'expression d'économie de l'information.

Bien que ces possibilités de développement soient plutôt largement réparties dans tout le pays, d'autres projets d'exploitation devraient plus probablement survenir dans des régions particulières. Ainsi, dans les provinces de l'Atlantique, les industries énergétiques et océaniques seront une source de croissance et contribueront à réduire la dépendance des industries locales, comme la transformation des métaux, la construction navale et le matériel ferroviaire, à l'égard des secteurs de production plus classiques. L'application de nouvelles technologies à l'exploitation et à la transformation des ressources forestières de la région présentera également des possibilités d'expansion industrielle. Au Québec, il existe des possibilités d'innovation dans les domaines de l'aérospatiale, du transport urbain et de la bureautique. Les machines destinées à la mise en valeur des ressources, les télécommunications, le matériel de bureau, le transport urbain et les progrès dans les matériaux, en particulier pour les pièces d'automobile, sont au premier rang des domaines d'innovation que peut exploiter l'Ontario. Plusieurs

des initiatives technologiques intéressantes pour le Québec et l'Ontario présentent également des possibilités considérables d'essor pour le secteur manufacturier diversifié du Manitoba. De plus, la technologie vétérinaire, celle des produits alimentaires, les méthodes et le matériel d'exploration pétrolière, l'électronique et le matériel de communication et les fibres optiques ont ouvert de nouvelles voies aux provinces des Prairies. Des techniques avancées d'exploitation et de transformation des produits forestiers et les progrès récents dans les pêches et l'industrie océanique permettent d'espérer un accroissement de la productivité en Colombie-Britannique, en plus des progrès dans le tourisme, l'exploitation minière, le transport urbain, les méthodes et le matériel d'exploration pétrolière et gazière, les machines destinées à la mise en valeur des ressources, la construction navale, l'entretien et les réparations et la transformation des aliments. Bien qu'il y ait un large éventail de possibilités dans tout le pays, il faudra faire des compromis et peut-être des choix difficiles.

Pour mieux tirer parti de ces possibilités, les programmes financiers du MEIR feront l'objet d'une promotion dynamique afin d'encourager l'innovation et l'accroissement de la productivité. Le MEIR appuiera la création et l'exploitation de centres et d'instituts offrant des services spécialisés à des entreprises innovatrices, entre autres, des instituts de recherche industrielle, des centres de technologie de pointe et des centres de micro-électronique. Les travaux du groupe d'étude sur l'aréospace et du Comité consultatif de l'industrie forestière seront fortement orientés vers la R. et D. et l'innovation, et toutes les directions sectorielles du MEIR attacheront une importance particulière à cette activité. Un élément important de l'activité des directions sectorielles consistera à simplifier le processus d'innovation dans ses divers aspects : déterminer les possibilités commerciales, promouvoir la mise au point ou le transfert de la technologie et faciliter la mise en oeuvre d'activités manufacturières et la commercialisation.

De plus, le MEIR élaborera et mettra en oeuvre une approche stratégique à l'innovation et à l'accroissement de la productivité. La priorité sera d'abord accordée à la définition proactive des possibilités d'innovation, en se fondant sur une meilleure connaissance des données sectorielles et régionales. Il sera ensuite possible d'utiliser de façon plus précise et efficace les programmes d'appui financier en vue de concrétiser ces possibilités. Cette stratégie visera de plus à créer de meilleurs liens entre les producteurs de biens de technologie de pointe et les entreprises-clientes éventuelles, entre autres, les entreprises plus traditionnelles et le secteur des services. Étant donné que le MEIR effectue des analyses industrielles et des activités reliées à l'information dans toutes les régions, il sera en mesure de mettre en oeuvre et de coordonner des activités de R. et D. et d'innovation technologique liées directement à l'exploitation commerciale des possibilités du marché. Les principaux efforts en ce domaine viseront la création de relations plus efficaces entre les activités et les programmes de R. et D., les ministères ayant une orientation scientifique, les gouvernements provinciaux et les universités, la mise au point d'approches coopératives entre le patronat et les syndicats par la création du Centre national pour l'accroissement

de la productivité et de l'emploi, annoncée dans le budget, et une plus grande sensibilisation du public au processus d'innovation, et ce par le biais de nombreuses mesures, dont un congrès national sur la productivité en novembre 1983.

L'expansion des marchés -- Peu importe la qualité ou la perfection technique d'un produit, si on ne réussit pas à le commercialiser, sa mise au point et sa production ne rapporteront aucun profit. Le gouvernement porte une attention considérable à la commercialisation des produits canadiens tant au pays qu'à l'étranger, et il continuera dans cette voie. En raison de la récession et d'une concurrence plus vive à l'étranger et, dans certains cas, d'une tendance croissante au protectionnisme, les entreprises canadiennes éprouvent de plus en plus de difficultés à pénétrer sur les marchés étrangers. Comme le taux de chômage au Canada est très élevé, il s'avère plus important que jamais pour le gouvernement de s'efforcer d'aider les entreprises canadiennes à accroître leurs ventes à l'étranger et à exploiter de nouveaux marchés au pays. Au cours de la période de planification dont il est question, le MEIR en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, accordera une attention particulière à l'expansion des marchés d'exportation, et à la commercialisation au pays, en se servant, dans la mesure du possible, de son influence pour modifier les politiques d'achat de l'entreprise, des institutions et des consommateurs. Les activités de coopération industrielle porteront surtout sur le transfert de la technologie provenant de l'étranger, en vue de combler les lacunes en ce qui concerne la production canadienne, et sur l'amélioration de la collaboration entre les entreprises canadiennes afin de mieux desservir le marché canadien.

L'expansion des marchés intérieur et extérieur touchera presque toutes les activités du ministère, en particulier les activités en cours en ce qui a trait à la cueillette des données et à l'analyse des directions des secteurs industriels et des bureaux régionaux. L'activité du MEIR visera à aider le secteur privé à commercialiser des produits canadiens qui présentent un avantage concurrentiel. Le MEIR élaborera des propositions en vue d'accroître considérablement ses activités de commercialisation au pays, telles que renforcer ses analyses sur l'importation et exploiter davantage le système de repérage des débouchés. Le MEIR examinera la possibilité de négocier des ententes bilatérales avec les États-Unis afin de faciliter le commerce dans un contexte sectoriel et d'accroître les exportations vers le tiers monde. On étudiera également la possibilité de mettre sur pied un programme d'aide financière pour la commercialisation au pays. En ce qui a trait aux marchés du gouvernement et des institutions, le MEIR, ASC, certains autres ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux travailleront de concert à la formulation de politiques et de programmes d'achat visant à promouvoir l'expansion industrielle régionale et le recours à des sources d'approvisionnement de biens et de services au Canada. En ce qui concerne les projets de grande envergure, le Bureau des retombées industrielles et régionales offrira aux fournisseurs canadiens des renseignements sur les besoins prévus à long terme en ce qui a trait aux grands projets d'expansion et d'exploitation des ressources afin de veiller à ce que des entreprises canadiennes aient

accès, à titre de fournisseurs, à ces projets, et ce, de façon équitable et concurrentielle.

Pour ce qui est du secteur touristique, l'objectif du MEIR sera d'accroître la part du Canada dans chacun de ses principaux marchés. Cet objectif sera atteint grâce à plusieurs initiatives, entre autres, l'amélioration des données et de l'analyse, l'accroissement de la productivité dans le domaine de l'exploitation touristique, l'amélioration de la quantité, de la qualité et de la variété des installations et des services, ainsi que l'amélioration de la cueillette des données et de la définition des objectifs. On se propose de négocier des ententes auxiliaires sur le tourisme avec plusieurs provinces dont Terre-Neuve, l'Ontario et le Manitoba.

La petite entreprise -- Comme 42 % des emplois se retrouvent dans le commerce, la petite entreprise constitue une force importante dans l'économie canadienne. La petite entreprise domine plus particulièrement dans le tourisme et les entreprises de services. Elle joue un rôle très important lorsqu'il s'agit de créer de l'activité économique à l'extérieur de la zone manufacturière du centre du pays. Pour tenir compte de ce rôle particulier, le MEIR présentera une nouvelle structure de planification pour le secteur canadien de la petite entreprise. Cette stratégie de la petite entreprise exposera les objectifs à moyen terme du gouvernement fédéral et visera à accroître la contribution de la petite entreprise à l'expansion de l'économie canadienne. La stratégie traitera des besoins des petites entreprises en ce qui concerne la gestion, l'information et le financement. Ces mesures tireront profit de la forte capacité régionale du ministère et serviront de complément à d'autres initiatives, telles que le futur rôle de la Banque fédérale de développement.

Le renouveau industriel -- On continuera d'accorder la priorité à la nécessité de favoriser l'adaptation et le renouveau. Dans une économie de marché comme la nôtre, il est essentiel d'utiliser le plus efficacement possible les ressources liées à la production afin de stimuler la croissance et l'expansion.

Comme il faut s'adapter aux nouvelles tendances et technologies de production, il faudra constamment acheminer les ressources vers les secteurs où la productivité est plus élevée. Cette réaffectation des ressources s'effectue normalement sans trop perturber les affaires en cours. Toutefois, dans certains cas, l'adaptation peut se manifester de façon soudaine ou toucher de nombreux secteurs, ou encore viser de façon inéquitable certains groupes sociaux, ce qui crée une situation inacceptable. Quelquefois, le gouvernement se doit d'intervenir pour faciliter le processus d'adaptation.

C'est toujours la province de Québec qui connaît les problèmes d'adaptation les plus sérieux. Comme on l'indiquait dans la première partie du présent aperçu, les perspectives peu encourageantes de croissance économique pour le Québec limiteront la possibilité de réaffecter les ressources dans des secteurs plus concurrentiels. Malgré cela, le Québec possède une main-d'oeuvre très qualifiée dont la formation est poussée. Le MEIR continuera d'apporter un appui pour aider les

entreprises du Québec à s'adapter. Actuellement, plusieurs entreprises du sud-ouest de Toronto, en Ontario, semblent connaître des difficultés structurelles. Ces entreprises se regroupent dans quelques industries, entre autres, les secteurs des pièces et des véhicules moteurs, des appareils électriques, de la machinerie agricole et des produits pétrochimiques. Le MEIR examinera la nécessité d'adopter des mesures spéciales pour aider les entreprises à s'adapter. On étudiera la possibilité de négocier une entente auxiliaire sur le renouveau industriel avec la province de l'Ontario.

Dans les provinces de l'Atlantique, il faudra porter une attention particulière à l'industrie de la transformation du poisson, à celle des pâtes et papiers, à la construction navale, ainsi qu'aux aciéries du Cap-Breton. Bien que le problème de l'adaptation et du renouveau ne soit pas aussi pressant que dans l'Ouest, certaines situations pourraient se présenter et exiger une attention spéciale. Plusieurs localités à industrie unique axée sur les ressources minières ou forestières pourraient éprouver des difficultés et avoir besoin de l'appui du MEIR.

Au cours de la prochaine période de planification, le MEIR entreprendra une revue critique de l'expérience d'adaptation industrielle des quelques dernières années visant, entre autres, l'OCRI et le PAAIM. A partir de cette évaluation et en tenant compte des situations sectorielles et régionales, le MEIR formulera des orientations et des priorités de politiques en vue d'initiatives futures d'adaptation et de renouveau.

### Les initiatives de programmes

Si l'on veut créer des emplois et assurer la stabilité de la relance après la récession actuelle, il sera primordial de stimuler l'investissement en vue d'accroître la productivité et d'améliorer la situation concurrentielle internationale de l'industrie canadienne. Les programmes financiers du MEIR apporteront une contribution appréciable à l'atteinte de cet objectif, en visant les cas où une aide marginale s'impose. Pour en arriver à une reprise économique même modeste, on prévoit que le niveau annuel de l'investissement devra s'accroître à un rythme réel de 4 à 6 % entre 1984 et 1990, ce qui est considérablement plus élevé que les taux d'accroissement actuellement prévus.

Le programme de développement industriel et régional -- Pour accroître la souplesse, l'efficacité et la pertinence régionale des programmes, le nouveau programme de développement industriel et régional (PDIR) remplacera la plupart des principaux programmes du MIC-MEER. Ce programme remplira les priorités de développement économique déterminées par le gouvernement, sans ajouter de nouveaux programmes ou prolonger ceux qui sont devenus moins pertinents. Le PDIR offrira un appui pour la réalisation de projets rentables à divers stades du processus de l'innovation et de l'expansion, selon les besoins des entreprises, à partir de la découverte d'un concept jusqu'à l'innovation, l'établissement, la modernisation, l'accroissement de la productivité, l'agrandissement, la commercialisation et le renouveau industriel. Le cas échéant, on offrira également une aide en vertu du programme

pour mettre sur pied l'infrastructure, ce qui comprend des zones industrielles, des instituts de commerce ou techniques et des études de planification.

Le PDIR sera un programme national en accord avec les priorités de l'expansion industrielle et les besoins d'adaptation industrielle partout au Canada, répondant aux besoins des entreprises dans toutes les régions. Certains éléments de l'aide offerte en vertu du programme, pour l'établissement d'usines par exemple, seront réservés aux régions du pays connaissant les pires difficultés et que l'on identifiera grâce à un indice de développement fondé sur certaines mesures des inégalités économiques. De plus, ces régions pourront bénéficier de niveaux d'aide plus élevés en fonction de la gamme variée d'éléments du programme qui sont offerts.

En plus de cet aspect de la désignation régionale, le PDIR différera des programmes établis sous plusieurs autres aspects. La philosophie du programme est fondée sur la sélection et le rendement de l'investissement, afin de réduire la tendance de certains secteurs et de certaines entreprises à dépendre de l'aide offerte dans le cadre des programmes. Les projets seront classés par ordre de priorité et feront l'objet de négociations. On envisage d'adopter une approche proactive comportant des objectifs et liée au processus de planification stratégique du ministère et du gouvernement. Les critères du programme seront définis avec souplesse, avec des éléments de contrôle dans la planification stratégique et l'établissement des budgets, en plus de compter une structure de responsabilité clairement définie. Le programme pourra donc s'adapter aux changements des priorités gouvernementales.

Les autres programmes du MEIR -- En raison de leur nature particulière, certains programmes du MIC-MEER ne pourront pas tous être intégrés au PDIR. La Loi sur les prêts aux petites entreprises, le programme de réassurance-crédit et divers programmes de remise de droits de douane sont des plus efficaces à titre de programmes distincts. Les ententes spéciales ARDA desservent une clientèle à part avec des besoins différents et elles resteront donc à ce titre un programme distinct. On a envisagé d'intégrer au PDIR le programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (PPIMD), mais puisqu'il est étroitement relié au programme de partage de la mise au point du matériel de défense et au programme canado-américain de partage de la production de défense avec les alliés du Canada à l'OTAN, ainsi qu'au contexte des subventions à la concurrence internationale pour les industries du matériel de défense et les industries connexes, le PPIMD doit demeurer un programme distinct.

En outre, le MEIR coordonnera les activités de ses programmes avec des projets rendus possibles grâce au Fonds de développement économique des autochtones de 345 millions de dollars (visant surtout à financer des projets commerciaux rentables de personnes d'ascendance autochtone) et s'occupera du programme de développement industriel des transports de 75 millions de dollars (qui vise à fournir une aide aux industries de l'Ouest canadien désirant s'adapter à la nouvelle situation et tirer avantage des nouvelles possibilités présentées par les changements apportés au tarif du Pas du Nid-du-Corbeau). Le MEIR continuera

également d'administrer plusieurs ententes auxiliaires en vigueur et proposera de nouvelles ententes pour atteindre des objectifs précis d'expansion industrielle. Le tourisme et la petite entreprise feront probablement l'objet de la négociation d'ententes du genre dans plusieurs provinces.

De plus, on envisage de négocier des ententes auxiliaires pour l'expansion des industries océaniques et la modernisation de chantiers navals, la modernisation des industries de la pêche et des pâtes et papiers, plusieurs initiatives industrielles précises (l'aérospatiale, la pétrochimie) et diverses initiatives de commercialisation.

Le nouveau rôle de la BFD -- Bien que la Banque fédérale de développement ne fasse pas partie officiellement du MEIR, elle relève du DÉDER et joue en soi un important rôle de développement industriel, en particulier dans le secteur de la petite entreprise. A la suite d'une récente décision du Cabinet sur le rôle et le financement futur de la BFD, cette dernière conservera son rôle traditionnel de prêteur à terme de dernier recours, avec un accent particulier sur les services aux entreprises dans les régions rurales et non métropolitaines. De plus, elle s'acquittera d'un nouveau rôle de fournisseur de services de gestion étendus et améliorés, ce qui comprend la formation en gestion et une nouvelle fonction de services à la clientèle, permettant d'offrir des conseils financiers et de planification à la petite entreprise. En outre, la banque mettra progressivement sur pied un service bancaire d'investissement pour mieux répondre aux besoins en capital-actions et autres besoins connexes des petites et moyennes entreprises au Canada.

#### Les principales initiatives d'appui à l'investissement

Pour favoriser la réalisation rapide des grands projets d'investissement du secteur privé ayant une importance spéciale sur le plan national, régional ou sectoriel, on a annoncé dans le budget du 19 avril la création d'un Fonds spécial de relance des investissements de 300 millions de dollars. Le fonds, qui sera administré par le MEIR, permettra au ministère d'affecter des ressources financières pour la mise en oeuvre de tous ses programmes. Il facilitera le financement par le gouvernement des projets les plus importants, ce qui s'est parfois révélé difficile sur le plan de la gestion de la trésorerie. Le ministère entreprendra également plusieurs initiatives en vertu du Fonds des projets spéciaux de relance annoncé dans le budget. Mentionnons deux de ces initiatives, soit les nouvelles installations de l'Institut canadien des recherches sur les pâtes et papiers en Colombie-Britannique et la remise à neuf de leurs installations au Québec, ainsi que les installations de recherche sur la technologie des minéraux à lit fluidisé, à Chatham au Nouveau-Brunswick. Ces projets spéciaux refètent les efforts entrepris pour innover par la recherche et le développement dans deux secteurs des ressources où nous sommes traditionnellement forts.

Bien que le Fonds spécial de relance des investissements n'ait pas encore été mis sur pied, il existe plusieurs secteurs qui pourraient bénéficier d'un appui gouvernemental accru. Plusieurs possibilités d'investissement considérables ont été définies dans le domaine de l'aérospatiale. A partir des aptitudes spécialisées de cette industrie

dans les domaines de la recherche, du développement, de la production, de la commercialisation, de la réparation et de la remise à neuf des aéronefs et de leurs moteurs, les grands projets pourraient comprendre l'implantation d'une usine de fabrication d'hélicoptères, la participation à la mise au point d'un avion pour le transport de 150 passagers, la conception d'un avion de transport faisant appel à la technologie de l'augmenteur de portance de la de Havilland et les systèmes téléguidés de reconnaissance de la Canadair, le CL289 et le CL227. Le ministre a demandé à son groupe consultatif sur l'aérospatiale de recommander des priorités et des critères d'évaluation pour les projets pouvant contribuer à l'expansion de l'industrie aérospatiale. Les principaux programmes et les possibilités intéressantes seront évalués à partir de ces recommandations, qui devraient être présentées sous peu. De plus, le Comité consultatif des produits pétrochimiques pourrait présenter des recommandations qui viseraient une restructuration d'envergure de l'industrie canadienne.

Dans le secteur de l'électronique, on étudie des projets portant sur les circuits intégrés à haute vitesse et l'avionique de mission. L'exploitation des possibilités présentées par la machinerie et le matériel électrique comprendra la mise au point de turbines hydrauliques avancées, l'implantation de nouvelles installations de production de turbines et de générateurs à gaz, de même que des initiatives appuyant une rationalisation et une modernisation plus poussées des secteurs de la machinerie agricole et de la manutention. La nécessité de rationaliser et de diversifier l'industrie de la construction navale pourrait mener à des initiatives d'investissement visant, entre autres, la construction de cales sèches couvertes, de grues plus puissantes et l'agrandissement ou la relocalisation des installations actuelles.

### III. LA GESTION DU PROCESSUS

#### L'organisation et la gestion du MEIR

La réorganisation des ministères à vocation économique, annoncée par le Premier ministre le 12 janvier 1982, a présenté l'occasion de réaliser des économies considérables et d'accroître l'efficacité dans la mise au point d'une politique industrielle et la mise en oeuvre des programmes industriels régionaux du gouvernement. L'un des principaux facteurs envisagés lors de la création du ministère de l'Expansion industrielle régionale a été de s'assurer que l'organisation et la structure du programme sont le plus efficaces possibles, tout en visant les objectifs gouvernementaux de croissance économique nationale et de réduction des inégalités régionales. Dans ce contexte, on a accordé une attention particulière à l'amélioration de l'efficacité avec laquelle on apporte un appui aux projets de moindre envergure et de celle des appuis plus importants, tout en tenant compte du besoin d'améliorer le service au public.

Un ministère décentralisé mettra en oeuvre les politiques et les programmes nationaux à une échelle régionale, le ministère se chargeant de la direction, de l'établissement des priorités et du contrôle. Les

bureaux régionaux seront chargés d'un éventail plus large d'activités de politiques et de programmes pour garantir la sensibilité aux questions régionales et rendre la mise en oeuvre des programmes plus efficace. Pour accélérer l'exécution des programmes, le pouvoir d'approbation pour de nombreux projets de moindre envergure sera délégué aux directeurs exécutifs régionaux. Le nouveau programme de développement industriel et régional réduira le chevauchement qui affecte les programmes actuels et comblera des lacunes qui ont été décelées (dans le secteur de l'innovation, de l'amélioration de la productivité et de l'aide à la commercialisation).

Sur le plan des ressources humaines, le MEIR a entrepris de réduire ses effectifs d'environ 155 années-personnes vers la fin de 1983-1984, sans compter les employés de l'ARAP et du Groupe des grains et les autres qui ont été mutés aux Affaires extérieures et aux autres ministères fédéraux associés aux ententes auxiliaires sectorielles. Pour bien refléter la nature décentralisée du MEIR, le personnel de l'administration centrale sera inférieur à celui des ministères antérieurs combinés.

Pour l'exercice 1983-1984, les budgets du MEER et du MIC dépasseront 1,4 milliard de dollars, qui seront dépensés pour l'exécution d'une multitude de programmes. Les ressources qui seront affectées au MEIR à l'avenir devraient prévoir un cadre pour la planification à long terme et permettre le lancement, la négociation et l'administration de projets s'étalant sur plusieurs années. Cette stabilité nécessaire au financement du programme s'impose d'autant plus, si l'on tient compte des réductions des affectations budgétaires du MEER destinées au financement du Fonds régional, fonds auparavant consacrés aux programmes des ententes auxiliaires. La concrétisation de l'engagement gouvernemental à l'endroit du développement industriel régional dépendra, en partie, du caractère adéquat du financement accordé. Autrement, on devra abandonner des possibilités intéressantes d'investissement. Les niveaux de référence proposés pour le MEIR pour les trois prochaines années sont les suivants :

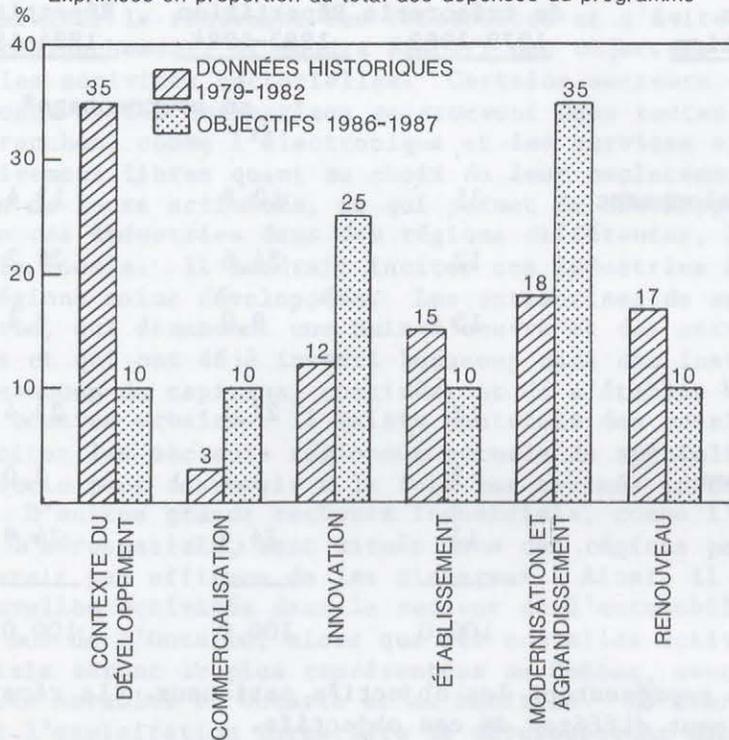
1983-1984	1,4 milliard de dollars
1984-1985	1,6 milliard de dollars
1985-1986	1,4 milliard de dollars

#### Les objectifs d'expansion industrielle

On aura recours à une approche de gestion de portefeuille pour déterminer les objectifs et assurer la maîtrise des initiatives ministérielles, en particulier pour comparer les dépenses des programmes aux objectifs et aux priorités du ministère. On a établi des budgets hypothétiques pour chaque province, par élément de planification correspondant aux différentes catégories d'aide accordée en vertu des programmes. Ces objectifs par portefeuille tiennent compte de l'élément régional et se conforment aux priorités et aux objectifs d'ensemble du ministère. Les éléments de planification représentent les différentes phases du processus de développement corporatif. L'un des objectifs est d'établir un équilibre raisonnable entre les diverses initiatives pouvant se mériter un appui dans chaque élément du processus de développement.

Le MEIR a récemment terminé l'étape initiale de son processus de planification de l'exploitation, avec des objectifs nationaux pour les dépenses des programmes par élément d'ici à 1986-1987 établis comme suit :

MEIR  
DÉPENSES PAR ÉLÉMENT DE PLANIFICATION  
Exprimées en proportion du total des dépenses du programme



Les objectifs de portefeuille reflètent l'intention du ministère, conformément aux priorités gouvernementales en matière d'expansion industrielle régionale, de délaissier le développement de l'infrastructure générale pour centrer davantage les dépenses des programmes sur l'expansion des marchés, l'innovation, l'agrandissement et la modernisation. A cause des faibles niveaux actuels d'utilisation de la capacité, on prévoit que les dépenses pour l'implantation d'usines seront probablement moins élevées que ne le suggèrent les moyennes antérieures. On prévoit également que les dépenses pour le renouveau industriel deviendront proportionnellement moins élevées, une fois la reprise économique bien en place.

Dans le cadre des travaux de préparation du présent aperçu stratégique, ces objectifs d'expansion industrielle ont été passés en revue et reportés d'un an (à 1987-1988). De manière générale, on estime que l'orientation de ces objectifs est appropriée. Toutefois, il pourrait y avoir lieu d'apporter quelques modifications mineures à ces objectifs, comme l'indique le tableau suivant :

**DÉPENSES DU PROGRAMME**  
**PAR ÉLÉMENT DE PLANIFICATION**

<u>Élément de planification</u>	Moyenne des mouvements de trésorerie			<u>Objectifs 1987-1988</u>
	<u>1979-1982</u>	<u>Répartition 1983-1984</u>	<u>Répartition 1984-1985</u>	
	en pourcentage*			
Contexte du développement	35	12,8	13,4	10
Innovation	12	24,6	28,2	30
Établissement	15	9,9	8,1	10
Modernisation et agrandissement	18	27,1	23,4	30
Commercialisation	3	1,2	2,0	10
Renouveau	17	24,4	24,9	10
	100,0	100,0	100,0	100,0

\* Ces chiffres représentent les objectifs nationaux. La répartition provinciale peut différer de ces objectifs.

A mesure que les bilans et l'utilisation de la capacité s'amélioreront, les entreprises pourront consacrer une proportion plus élevée de leurs fonds à la R. et au D., à l'innovation et à l'investissement dans de nouvelles installations et une proportion moindre des fonds sera affectée à l'agrandissement et à l'amélioration des usines, à celle de l'équipement et aux sauvetages des sociétés. Il faudra donc adapter en conséquence le montant du financement affecté au soutien de ces activités.

Bien que l'élément de planification visant le renouveau conserve le même objectif que pour 1986-1987, le ministère pourrait éprouver de la difficulté à ramener les dépenses relatives au renouveau à une proportion de 10 % du budget d'ici à 1987-1988, car on a affecté provisoirement un quart du budget ministériel au renouveau pour 1983-1984 et 1984-1985. Évidemment, les dépenses pour le renouveau diminueront à mesure que la reprise économique se confirmera. On court toutefois le risque d'établir une tradition de dépenses élevées dans cette catégorie. Par conséquent, nous conservons l'objectif de 10 % des dépenses qui avait été établi pour 1986-1987, compte tenu de l'intention de réaffecter les dépenses dans des secteurs plus productifs, à mesure que l'adaptation des entreprises deviendra un besoin moins pressant.

Au cours de la période de planification à l'étude, le MEIR accordera la priorité à l'expansion du marché intérieur. Toutefois, une grande partie de cette activité relèvera des programmes non financiers, entre autres, la cueillette de données et l'information, le travail du Bureau des retombées industrielles et régionales et l'analyse des importations. Comme il n'y a actuellement aucun programme d'appui financier à la commercialisation au pays, il pourrait se révéler difficile d'atteindre l'objectif de 10 % des dépenses pour cet élément de planification.

Afin de maximiser le rendement des ressources et d'éviter l'inefficacité du chevauchement, il faudra établir des objectifs par région pour les nouvelles activités sectorielles. Certains secteurs desservent des marchés locaux et les entreprises se trouvent dans toutes les régions. D'autres branches, comme l'électronique et les services spécialisés, sont relativement libres quant au choix de leur emplacement et à la répartition de leurs activités, ce qui permet de développer les divers segments de ces industries dans des régions différentes, selon la base industrielle locale. Il faudrait inciter ces industries à s'implanter dans les régions moins développées. Les entreprises de secteurs comme la machinerie, qui demandent une main-d'oeuvre et des services spécialisés et qui ont déjà investi beaucoup dans des installations exigeant beaucoup de capitaux, continueront de s'établir surtout dans les grands centres urbains. Il existe toutefois des possibilités de mieux exploiter les secteurs régionaux actuels de spécialisation dans cette industrie pour desservir à la fois les marchés intérieur et extérieur. D'autres grands secteurs industriels, comme l'automobile, l'acier et l'aérospatiale, sont situés dans des régions particulières, et il ne serait pas efficace de les disperser. Ainsi, il est probable que les nouvelles activités dans le secteur de l'automobile viseront surtout le sud de l'Ontario, alors que les nouvelles activités dans l'aérospatiale seront le plus représentées au Québec, avec quand même des activités notables en Ontario et au Manitoba. La transformation des aliments et l'exploitation forestière se développeront dans la région de l'Atlantique et dans l'Ouest canadien. Les provinces des Prairies recevront un encouragement pour les projets d'adaptation relatifs au tarif du Nid-du-Corbeau.

Les secteurs auxquels on choisit d'accorder une attention prioritaire sont généralement ceux qui affrontent des situations de transition rapide ou profonde, qu'il s'agisse de s'adapter à une baisse des activités, à de grandes possibilités ou à une combinaison des deux. Parmi ces secteurs, on a déjà désigné l'automobile, l'aérospatiale, les produits pétrochimiques et les produits forestiers, et des comités consultatifs déposeront leur rapport cette année. Les situations de baisse des activités sont évidentes, mais il est beaucoup plus difficile de définir les secteurs prometteurs méritant une attention particulière. Compte tenu de la très vive concurrence des autres pays industrialisés dans ces secteurs, la solution est de définir les secteurs où les ressources du Canada lui donnent un avantage (ressources physiques, financières ou humaines), de même que ses caractéristiques géographiques (longues distances, climat froid, terrain accidenté, longueur des côtes, population de faible densité, etc.). Les premiers secteurs pouvant profiter de ces caractéristiques sont ceux du matériel de transport, de l'électronique, des télécommunications, de l'équipement maritime et

autre pour l'Arctique et le climat froid, de la machinerie d'extraction des ressources, de la biotechnologie et des industries liées à l'électricité. Le MEIR entreprend un programme exhaustif d'analyse des industries et des sociétés pour être mieux en mesure de définir ces possibilités et d'amener les grandes entreprises à les considérer.

Il est admis que ce ne sont pas toutes les provinces ou les régions qui seront capables d'atteindre ou qui devraient atteindre les objectifs nationaux de programmes que nous venons de définir. En fait, qu'elle que soit l'approche choisie, elle devra être suffisamment souple pour répondre aux besoins particuliers de chaque région. Ainsi, les provinces de l'Atlantique, le Manitoba, la Saskatchewan, le Yukon et les T.N.-O. continueront probablement d'accorder plus de priorité au climat d'investissement que l'Ontario, dont l'infrastructure est plus développée. En revanche, on ne pourra pas dépenser le quart du budget des programmes qui est affecté à la R. et au D. pour les provinces de l'Atlantique, le Yukon et les T.N.-O., et peut-être le Manitoba, alors que cette proportion pourrait être dépassée pour le Québec, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Dans toutes les régions du Canada, les facteurs structurels influenceront les objectifs à moyen terme pour la région. Ces facteurs comprennent la forte orientation des ressources du secteur industriel dans des régions autres que le centre du pays, le degré de maturité relative de la capacité de fabrication dans le centre et l'est du Canada et le rôle important de secteurs comme le textile, le vêtement et la chaussure au Québec, au Manitoba et dans l'est de l'Ontario.

Les exigences en matière de renouveau sont spécifiques à certaines régions du Canada (p. ex., le Québec, le sud-ouest de Toronto, le Cap-Breton en Nouvelle-Écosse et les localités à industrie unique de l'Ouest). Certaines provinces (p. ex., la Saskatchewan, l'Alberta et l'Ile-du-Prince-Édouard) recevront probablement une proportion minime des fonds du programme consacrés au renouveau industriel, alors que cet élément de planification recevra plus d'attention pour l'Ontario, le Québec et certaines provinces de l'Atlantique.

Il faudra adopter une approche proactive pour définir des possibilités valables au Manitoba et dans les provinces de l'Atlantique afin d'atteindre ces objectifs. En particulier, il sera difficile de maintenir les niveaux historiques de dépenses pour Terre-Neuve et l'Ile-du-Prince-Édouard en appuyant seulement des projets industriels. Il faudra donc, pour les provinces de l'Atlantique, mettre davantage l'accent sur des projets relatifs au contexte du développement, favorisant la R. et le D. et l'accroissement de la productivité.

Les besoins en aide financière de l'Ontario devraient s'amenuiser quelque peu d'ici à quelques années, lorsque les initiatives requises de restructuration et de renouveau auront été réalisées. De manière générale, on favorisera l'implantation des nouveaux projets dans les régions plus désavantagées. Toutefois, l'Ontario et le Québec continueront d'avoir un niveau élevé d'initiatives de R. et de D. Il faudrait inciter le Manitoba et la Saskatchewan à tirer avantage des initiatives de transformation des aliments et de celles qui sont liées

au processus d'adaptation au nouveau tarif du Nid-du-Corbeau. Il faudrait aider la Colombie-Britannique à rendre son industrie primaire des ressources plus productive et plus concurrentielle, tout en favorisant la diversification industrielle dans de nouvelles activités de fabrication.

La relative nouveauté de l'assise industrielle du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta signifie que l'on n'atteindra probablement pas l'objectif de 30 % des dépenses pour la modernisation et l'agrandissement dans ces provinces.

#### IV. RÉSUMÉ ET CONCLUSION

Pour la période de planification à l'étude, la grande priorité stratégique du ministère consistera à favoriser la création de possibilités d'emploi valables et à long terme. On s'emploiera à atteindre cet objectif en accordant un appui constant aux nouvelles initiatives industrielles, surtout dans les régions moins favorisées du pays, et en améliorant la situation concurrentielle de l'industrie dans l'économie canadienne par l'incitation à un investissement accru dans l'innovation et l'amélioration de la productivité. Le ministère aidera les entreprises canadiennes à accroître leurs ventes tant au pays qu'à l'étranger. De façon sélective, on appuiera l'adaptation et le renouveau des entreprises, lorsqu'il est rentable de les restructurer pour répondre à la nouvelle situation.

Un nouveau programme de développement industriel et régional regroupera la plupart des programmes actuels du MIC et du MEER. Ce nouveau programme apportera un appui à des projets viables, à toutes les étapes du processus de développement corporatif. Les régions moins favorisées du pays bénéficieront d'un appui enrichi. Une approche de gestion de portefeuille s'appliquera à la détermination des objectifs et au contrôle d'initiatives et de dépenses de programmes précises, respectant des priorités et des objectifs précis qui, tout en tenant compte des facteurs régionaux, se conformeront aux priorités industrielles et sectorielles du ministère. Pour les différents éléments de programme, on a défini des objectifs financiers pour 1987-1988. Ces objectifs tiennent compte de la nécessité d'offrir un plus grand appui aux initiatives de productivité, d'innovation et de commercialisation dans toutes les régions du pays. Toutefois, ces objectifs varient selon les provinces, selon la nature des besoins et de la situation économique de chaque région du Canada.